

DEPARTEMENT DES
INFRASTRUCTURES
NURIA GORRITE
Place de la Riponne 10
CH-1014 LAUSANNE

Annemasse, le 7 mars 2013

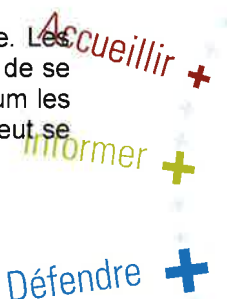
Madame la Conseillère d'Etat,

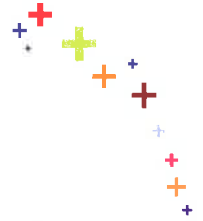
En vue de notre rencontre, le 18 avril prochain, nous voulons vous informer d'un certain nombre de points relatifs au retrait des Navibus sur la ligne N2 Lausanne Thonon.

Depuis 2 ans, le GTE a mis en place une sous-commission transport lacustre dont l'objectif principal est de représenter les usagers auprès de la CGN et des instances politiques suisses et françaises. Nous nous réjouissons du climat d'échange et de confiance réciproque qui s'est installé entre la CGN et nous ces derniers mois et qui a permis d'aplanir certaines situations de tension survenues pendant cette période.

La décision publiée le 29 janvier dernier de retirer les Navibus sur la N2 nous a fortement surpris car nous n'en avons pas été informés au préalable. La relation de confiance qui existait jusque-là est ainsi ébranlée. Mais au-delà des questions de formes, nous voulons attirer votre attention sur les impacts, les répercussions et finalement les dangers induits par cette décision unilatérale :

- En premier, l'impact du passage d'un temps de traversée de 27 à 50 minutes provoque évidemment un allongement sensible de la journée de travail puisqu'il ajoute une heure par jour à une journée déjà longue aujourd'hui
- Le fait que la solution s'impose désormais sur du long terme amène à détruire complètement l'attractivité de cette ligne qui a attiré passablement de personnes séduites par ces temps de parcours, y compris des citoyens suisses !
- Les changements d'horaires provoquent chez bon nombre d'usagers une totale impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, les écoles et crèches n'ouvrant pas assez tôt le matin et fermant trop tôt le soir
- La solution proposée de mettre des « grands bateaux » plus lents est en réalité un leurre car la capacité de ces bateaux n'est pas de 700 passagers comme cela nous l'a été présenté, mais seulement d'environ 200 passagers en places assises intérieures, alors que les 2 Navibus et la triplure de 7h offrent actuellement 264 places ! Dès avril, ce seront donc plus de 100 personnes qui seront debout, assis sur les marches ou dehors !
- Cette forte dégradation des conditions de transport sur la ligne N2 va provoquer un transfert réel de passagers sur la ligne N1 Lausanne Evian, ligne qui est déjà saturée, ou sur la route. Est-ce l'objectif de la CGN ? Autre variante, certains pensent déménager voire changer de travail !
- Tous ces éléments présentés vont inévitablement augmenter une tension déjà perceptible. Les relations entre usagers, ou entre usagers et le personnel de la CGN risquent à l'évidence de se détériorer encore un peu plus. Jusqu'à aujourd'hui, le GTE avait réussi à limiter au maximum les effets de cette tension par le dialogue et une communication avec la CGN. Si cela ne se peut se poursuivre, il y a risque important de dérives incontrôlables.





Si la solution des bateaux lents plus gros a été supportée par les usagers pendant les périodes de maintenance des Navibus, elle ne peut être envisagée raisonnablement à long terme. Persuadés qu'il existe d'autres solutions permettant de concilier les contraintes de la CGN et de satisfaire le plus grand nombre d'usagers, nous avons soumis une solution alternative à la direction de la CGN le 27 février dernier. Le détail et l'argumentation de cette proposition est détaillée sur notre site internet : http://www.frontalier.org/ftp/article/1115947/CGN-GTE_27_Fvrier_2013.pdf

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir considérer nos arguments avec bienveillance, compte tenu du fait que notre rendez-vous avec vous est prévu après la date annoncée pour la suppression des Navibus (14 avril). Nous espérons que cette suppression ne sera pas effective mais, lorsque nous argumenterons de vive voix une autre solution, il sera peut être trop tard pour une éventuelle mise en place alternative.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'expression de nos cordiales salutations.

Quentin DEAL
Responsable de la sous-commission
Transports lacustres

Christian AEBISCHER
Vice-président
Responsable de la commission transports